



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Parcours pédagogique des élèves et confinement

Question écrite n° 32047

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les conséquences du confinement sur le parcours pédagogique des élèves. La crise sanitaire sans précédent actuelle a imposé un certain nombre de mesures, dont le confinement. Dans l'urgence, l'enseignement à distance a été mis en place dans les différents établissements. Il a permis aux élèves de garder le lien avec l'école, le collège, le lycée ou des études supérieures. Pour la plupart, les enseignants se sont investis et ont innové en matière de pédagogie pour tenter de motiver le plus grand nombre d'élèves. Les parents ont, eux aussi, dû s'impliquer pour garantir à leurs enfants l'acquisition des savoirs. Mais, durant cette crise, tous les élèves n'ont pas eu le même traitement ou les mêmes chances et des écarts considérables se sont creusés. La mise en place des « vacances apprenantes » n'a connu le succès escompté ni auprès des parents, ni auprès des élèves et s'avère être un échec en terme de rattrapage. Aussi, elle demande quel plan d'action concret et efficace le Gouvernement compte mettre en place pour combler le retard de certains élèves et donner une chance identique à tous les élèves. Elle lui demande également quels moyens humains, matériels et pédagogiques seront mis en place pour accompagner les enseignants dans leur mission dans des classes souvent surchargées et où aujourd'hui se rajoute la problématique de niveaux très différents entre les élèves.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) accorde une attention particulière à la consolidation des apprentissages et la réduction des inégalités que la période de confinement aurait pu creuser. La rentrée scolaire 2020 s'inscrit dans le cadre sanitaire défini par l'Agence nationale de santé publique. L'objectif prioritaire est l'accès à l'école pour tous. Pour cela, des priorités pédagogiques, destinées à identifier les besoins des élèves et à consolider les compétences essentielles de l'année précédente, sont proposés aux professeurs et aux familles. Outre les évaluations nationales en CP, CE1 et 6e, des outils de positionnement sont également mis à disposition pour chaque niveau, du CP au collège sur le site Eduscol. Ainsi, à l'école élémentaire, la priorité absolue est donnée à l'enseignement du français et des mathématiques jusqu'aux vacances d'automne, afin de permettre à chaque élève de consolider, revoir et approfondir sans attendre les apprentissages dans ces domaines. Pour chacun des niveaux d'enseignement, des priorités sont déclinées en français et en mathématiques afin de conforter les apprentissages de l'année précédente et permettre d'aborder les nouvelles notions. Dès les premiers jours de classe, les professeurs ont procédé au positionnement de leurs élèves par rapport à la progression attendue de leurs apprentissages pour identifier les besoins de consolidation de chacun et mettre en place au plus tôt les accompagnements nécessaires. Ce positionnement, inscrit dans le vécu pédagogique quotidien de la classe, est réalisé en premier lieu par l'observation quotidienne des élèves lors des activités scolaires. Il peut être utilement affiné à l'aide de diagnostics ponctuels, individualisés et/ou collectifs. Des propositions d'outils sont faites à cet effet, en mathématiques et en français, pour toutes les classes, du CP au CM2 ; ils sont accessibles aux professeurs sur le site pédagogique Eduscol. Au collège, afin d'évaluer les besoins des élèves et accompagner les professeurs dans la mise en œuvre de la rentrée scolaire le plus efficacement possible, des outils de positionnement en français et mathématiques ont été construits pour

les élèves des classes de 5e, 4e et 3e afin de détecter si du fait du confinement leurs élèves rencontrent des difficultés et lacunes sur des champs qu'ils devraient maîtriser à la rentrée scolaire. Ces outils sont accessibles sur Eduscol. De plus au collège, à l'échelle de chaque établissement, tous les moyens sont mis en œuvre afin de permettre que, sur la première période de la rentrée, la remise à niveau de tous les élèves soit assurée sans pour autant perdre de vue les nécessaires acquisitions de l'année scolaire 2020-2021. Le dispositif « Devoirs faits » est l'un des outils pour remédier aux difficultés des élèves dues aux discontinuités d'apprentissage entraînées par la crise sanitaire. Ainsi dans chaque collège, les objectifs, le public cible et les modalités de fonctionnement de « Devoirs faits » sont adaptés au contexte particulier de cette rentrée afin que chaque élève qui en a besoin soit accompagné à la fois dans la réalisation de ses devoirs et dans la consolidation de ses acquis. Le MENJS a mobilisé des moyens exceptionnels pour cette rentrée : 1 688 postes supplémentaires dans l'enseignement public sont déployés dans le premier degré, 1 500 000 heures supplémentaires sont mobilisées pour renforcer l'accompagnement personnalisé et l'aide aux devoirs, ainsi que 130 000 heures d'assistants d'éducation. L'ensemble de ces moyens seront mobilisés et concentrés entre septembre et décembre sur cet accompagnement. La lutte contre le décrochage scolaire au niveau national est renforcée afin de prendre en compte la situation des élèves les plus fragiles qui ont pris leur distance avec l'école suite au confinement. Le 13 mai 2020, un courrier interministériel (Travail, Éducation nationale et jeunesse, Solidarité et santé) a été adressé aux recteurs et aux préfets de région concernant la lutte contre le décrochage scolaire pendant le confinement et la mise en œuvre de l'obligation de formation pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans à la rentrée scolaire 2020, comme l'avait annoncé le Président de la République en septembre 2018. Des consignes ministérielles ont été envoyées le même jour aux académies afin de déployer des plans d'actions répondant aux problématiques locales de décrochage scolaire : - en fonction de l'analyse des indicateurs de chaque établissement scolaire mesurés par une enquête nationale lancée le 18 mai 2020, les plans académiques de lutte contre le décrochage se sont adaptés aux contextes locaux en lien avec les collectivités territoriales dans le cadre d'une compétence partagée entre rectorat et région. Les recteurs de région académique ont mobilisé leur conseiller technique en charge du décrochage scolaire et ont engagé des réflexions sur les prises en charge spécifiques à organiser pour la rentrée scolaire (notamment pour les lycéens qui auront eu une interruption de 4 mois). L'ONISEP est venu en appui en mettant à disposition des établissements scolaires et des équipes éducatives des ressources pédagogiques liées au contexte de la crise sanitaire. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), un tutorat spécifique a été proposé aux jeunes fragilisés par le confinement ; - l'organisation opérationnelle de la lutte contre le décrochage scolaire comprend 3 temps forts : le contact du jeune et de sa famille ; en cas de signaux faibles repérés, la mise en œuvre d'actions de prévention à distance (le groupe de prévention analyse la situation du jeune et émet des propositions de remédiation, un suivi est assuré par un référent décrochage scolaire) ; en cas de perte de contact, le signalement du jeune au niveau départemental afin que sa prise en charge soit assurée par le réseau Formation Qualification Emploi (FOQUALE) et par les acteurs des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ; - le maillage territorial a été consolidé afin de proposer des solutions d'accompagnement pour chaque jeune identifié. L'expertise des acteurs au niveau local doit permettre de configurer l'ouverture de structures de retour à l'école de type micro-collèges, micro-lycées, classes dédiées... ; - lors des entretiens avec les jeunes et leurs familles, un rappel systématique a été effectué sur l'obligation de formation dont la mise en œuvre est effective à la rentrée scolaire 2020 telle que prévue par la loi « pour une école de la confiance ». Tous les instruments favorisant le renforcement et la personnalisation de l'accompagnement des élèves sont donc mobilisés pour consolider les apprentissages, réduire les inégalités et prévenir le décrochage scolaire.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32047

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2020](#), page 5891

Réponse publiée au JO le : [12 janvier 2021](#), page 266